

Des chasseurs condamnés à de la prison ferme pour destruction d'espèces protégées

6 décembre 2016

Deux anciens responsables de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Saône, ainsi que deux techniciens et trois apprentis, ont comparu les 6 et 7 octobre derniers au tribunal correctionnel de Vesoul. Ils étaient jugés pour avoir tué plus d'une centaine de spécimens d'espèces protégées entre 2010 et 2013 sur le territoire de la commune de Noroy-le-Bourg (Haute-Saône). Le tribunal a condamné les deux dirigeants le 1^{er} décembre à un an de prison ferme et à 5.000 euros d'amende. Les autres prévenus sont condamnés à des peines plus légères allant de quatre à douze mois de prison avec sursis.

Les apprentis et un technicien de la fédération avaient reconnu avoir détruit sciemment au moins 115 spécimens d'espèces protégées (chats forestiers, autour des palombes, etc.) sans compter les animaux empoisonnés ou mutilés pour lesquels il est impossible d'avoir des chiffres. Ils tenaient leurs ordres de l'ancien responsable technique, lequel en avisait le président de la fédération de chasse et son directeur. Les apprentis bénéficiaient de « *primes à la queue* » prévues pour les renards et rédigeaient des fausses fiches de dégâts imputables aux nuisibles.

► **Source :** [France Nature Environnement \(FNE\)](#)

Lire aussi : [M. Wauquiez multiplie par... 40 les subventions aux chasseurs](#)

- Emplacement : Accueil > Brève >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Des-chasseurs-condamnes-a-de-la-prison-ferme-pour-destruction-d-especes>